



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires de l'Isère

Service Sécurité et Risques

Grenoble, le

31 AOUT 2017

Objet : requalification des papeteries de Moulin Vieux à Pontcharra

Monsieur le Maire,

La communauté de communes Le Grésivaudan a porté, en lien avec vos services, une étude hydraulique de qualification de l'aléa de crue rapide des rivières par le Bréda sur la zone des papeteries de Moulin Vieux à Pontcharra.

Les services de la DDT ont été destinataires des résultats de cette étude (Réf : Requalification des papeteries de Moulin Vieux – Analyse hydraulique, D767-05-16-Ind3-Avril 2017, élaborée par le bureau d'études HTV) pour évaluer son impact sur l'affichage de ce risque, identifié aujourd'hui par le plan de prévention des risques naturels de Pontcharra approuvé le 02 août 2007.

Les services de la DDT et le RTM s'accordent pour dire que la méthodologie retenue pour cette étude est conforme à la doctrine. En particulier, les données d'entrée utilisées pour la modélisation hydraulique répondent aux règles de qualification des aléas :

- topographie : données LIDAR de 2013, ce qui permet une modélisation fine, plus précise que les modélisations initiales ;
- conditions amont (crue centennale du Bréda) et condition aval (cotes de crue de référence du PPRI Isère amont) conformes à la doctrine ;
- modélisation avec embâcles sous la couverture de la place Bayard.

M. Christophe Borg, Maire de Pontcharra
95 avenue de la Gare
38530 Pontcharra

Par ailleurs, les différents compléments demandés ont été apportés. L'analyse du fonctionnement du canal usinier et des organes de sécurité a notamment permis de démontrer qu'il n'y a pas de risque avéré d'inondation provenant d'un dysfonctionnement du canal. Ainsi, les services de la DDT, après discussions avec le RTM, valident les éléments techniques apportés pour justifier une mise à jour de l'affichage des risques sur ce secteur situé en rive gauche du Bréda.

L'affichage de l'aléa relatif aux crues en rive gauche du Bréda dans le PPRN multirisques de la commune de Pontcharra approuvé le 02 août 2007 peut être annulé et remplacé par les aléas de cette nouvelle modélisation, identifiés sur les cartes jointes en annexe. Vous pouvez utiliser les justifications présentées dans ce courrier dans vos autorisations d'urbanisme.

Les éventuelles incertitudes de lecture de la carte devront être interprétées dans le sens de la plus grande sécurité. La traduction réglementaire des aléas se fait en considérant le zonage réglementaire C1 pour l'aléa faible, le zonage C2 pour l'aléa moyen et le zonage C3 pour l'aléa fort. Le détail des règles associées à chaque zonage est celui décrit dans le règlement écrit du PPRN en vigueur. Pour les autres secteurs, ainsi que pour tous les autres aléas, le PPRN multirisques continue naturellement de s'appliquer.

Une mise à jour ultérieure de l'actuel PPRN multirisques de Pontcharra permettra de consolider juridiquement cette position.

Les résultats de la modélisation montrent que les débordements en rive gauche n'atteignent pas la plateforme de l'ancienne papeterie de Moulin Vieux en cas de crue centennale de référence. Cette plateforme, identifiée en zone Bc1 (constructible sous conditions) dans le PPRN approuvé, peut aujourd'hui être considérée comme hors de la zone inondable du Bréda pour la crue de référence.

Enfin, je vous rappelle que l'urbanisation doit être contrôlée dans les zones à l'arrière immédiat des digues de votre commune du fait du risque particulier en cas de rupture des digues. Pour cela, une bande de précaution inconstructible de 50 mètres de largeur est à définir à l'arrière des digues et se justifie par l'article R111-2 du code de l'urbanisme. Dans ces bandes, il est fait application des règles de la zone RI du PPRI Isère amont.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée *et très cordiales.*

Le préfet

*Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale*

Violaine DEMARET

dit / Copie : M. Francis GIMBERT, président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan
DDT 38 – bureau des affaires juridiques
DDT 38 – service aménagement
RTM 38

→ ex classement